

Le feuilleton DÉLICES ET GOURMANDISES

Régulièrement, les Info-Alertes du Réseau anti-arnaques vous informent de rebondissements du feuilleton **DÉLICES ET GOURMANDISES**, enseigne spécialisée dans la vente à distance de biscuits et de chocolats.

Jusqu'au 31 août 2017, cette enseigne commerciale était la propriété du **CONSORTIUM PUBLICITAIRE EUROPEEN (CPE)** dirigée par Mme Noëlle COSTA.

Depuis le 1^{er} septembre 2017, une cession est intervenue au profit de la société de droit irlandais **MERRIOS**, gérée par M. John LYNCH.

Le tribunal correctionnel de Paris s'intéressera une nouvelle fois, lors de son audience du 13 juin 2018, à Mme Noëlle COSTA qui, en sa qualité de dirigeante du CPE, est prévenue « *d'avoir commis entre le 31 août 2015 et le 31 mars 2017 une pratique commerciale trompeuse en présentant des informations, indications ou allégations peu claires, fausses ou de nature à induire en erreur, sur les qualités, la disponibilité, le prix du bien ou du service proposé* ».

Les pratiques visées consistent, notamment, à avoir présenté « *d'une façon délibérément trompeuse, et de façon très affirmative, que le client potentiel était gagnant effectif d'un lot alors que le gain n'était encore qu'hypothétique et dépendait du résultat d'un tirage au sort* ».

Affaire à suivre...

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)